

Bois traité à l'ACC K-33^{MD}

Le bois traité K-33 est traité sous pression à l'arséniate de cuivre chromaté (ACC), utilisé dans le traitement du bois pour mieux le protéger contre la carie fongique et l'attaque des termites. Les applications types pour les produits de bois traités à l'ACC sont les suivantes : poteaux de ligne de transmission; pieux de fondation; utilisations routières; utilisations en eaux de mer; fondations en bois permanentes; contreplaqué; éléments de bois d'œuvre pour usages agricoles; colonnes et poteaux de bâtiments; bardeaux et bardeaux de fente.

Agent de préservation	Arséniate de cuivre chromaté (ACC)
Marque de commerce	Agent de préservation du bois à l'ACC Timber Specialties K-33 ^{MD} (C-60)
Composition chimique – fonction	Chrome – permet au cuivre de se fixer dans le bois. Cuivre – combat la carie fongique et les termites. Arsenic – combat les champignons tolérants au cuivre; insecticide.
Composition chimique – homologation	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) N° d'homol. 19612, <i>Loi sur les produits antiparasitaires</i>
Composition chimique – normalisation	CAN/CSA 080 Série 15, Préservation du bois CSA 080.5-15, formules d'agent de préservation, 8 CSA 080.5-15, adjuvants à l'ACC - poteaux de ligne de transmission AWPA P23-14, Standard for Chromated Copper Arsenate, Type C

Application/produit	Classe d'emploi	Rétention*
Applications au-dessus du sol		
<ul style="list-style-type: none"> Contreplaqué, traverses de poteau, bardeaux et bardeaux de fente 	UC3.2	0,25 lb/pi ³
En contact avec le sol/l'eau douce		
<ul style="list-style-type: none"> Poteaux de glissières de sécurité, madriers de pont, traverses, poteaux agricole ronds, contreplaqué et poteaux de ligne de transmission (régions peu touchées par la carie) 	UC4.1	0,40 lb/pi ³
<ul style="list-style-type: none"> Fondations permanentes en bois d'œuvre 	UC4.2	0,50 lb/pi ³
<ul style="list-style-type: none"> Poteaux de ligne de transmission, colonnes et poteaux de bâtiments (régions très touchées par la carie) 	UC4.2	0,60 lb/pi ³
<ul style="list-style-type: none"> Pieux de fondation 	UC4.2	0,75 lb/pi ³
En contact avec l'eau salée		
<ul style="list-style-type: none"> Pilotis de marine, cloisons et entretoises 	UC5A	1,5 lb/pi ³
Couleur	Vert	

Adjuvants Les poteaux de ligne de transmission peuvent contenir des adjuvants améliorant la facilité de grimpe

* Valeurs de rétention d'agent de préservation telles que recommandées par l'Association canadienne de normalisation (CSA).

**Coupes de bout /
coupes sur le chantier**

Deux (2) applications au pinceau d'un agent de préservation pour coupes de bout à base de naphthénate de cuivre sont requises, au moment de la construction et avant de mettre en œuvre l'ouvrage en bois, sur tous les traits de scie, trous de perçage et autres coupes réalisées au chantier.

Suivez les directives du fabricant pour réaliser une application appropriée.

**Attaches
et ferrures**

Utiliser des attaches résistantes à la corrosion – Les produits de bois traités à l'ACC K-33 étant conçus pour offrir une performance à long terme dans les applications à l'extérieur, ils demandent donc des clous, vis et ferrures résistants à la corrosion et de haute qualité.

**Précautions lors
de la manutention**

Portez un masque anti-poussière, des lunettes protectrices à coques et des gants pour couper, poncer et manipuler le bois. Une certaine quantité d'agents de préservation peut migrer du bois traité vers le sol, l'eau environnante ou d'autres surfaces. L'agent peut aussi se déloger de la surface du bois traité au contact avec la peau. Lavez à fond toute partie dénudée de la peau qui y a été exposée. Avant de porter de nouveau vos vêtements de travail, lavez-les séparément de toute lessive courante.

Élimination

Après les travaux de construction, tous les débris de construction et toute la sciure de bois devraient être éliminés.

Ne brûlez pas le bois traité.

N'utilisez pas le bois traité dans le compost ou comme paillis.

Éliminez les rebuts et les découpes de bois traité en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.